MAIL EDITION.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 7 JUILLET 1893. — 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS. VENDREDI, 7 JUILLET 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'industrie sucrière et la prochaine session du Congrès des Etats-Unis.

La plus grande anxiété règne dans nos campagnes, à l'égard de la session du Congrès qui doit s'ouvrir prochainement. Il s'agissait, originairement, lors de l'inauguration du Président Cleveland, d'une révision immédiate du tarif.

Mais, après quelques jours de froides réflexions, on a compris qu'il y avait danger réel à se lancer, précipitamment, sur la voie de réformes aussi considérables, sans savoir précisément jusqu'où l'on pouvait aller et là où il fallait s'arrêter, pour ne pas rester en deçà du but poursuivi ou ne pas le dépasser. Les remaniements constants du régime économique d'une grande communauté comme l'Union, jettent le trouble dans le monde industriel et commercial, paralisent les affaires, arrêtent les entreprises, et aboutissent, finalement, à l'appauvrissement du pays.

Or, dans cette révision du tarif, notre industrie sucrière doit jouer un grand rôle—le rôle principal, peut-être—à cause des immenses intérêts qui y sont engagés, à cause du régime de la prime qu'on lui a appliqué, un peu contre son gré, mais qui a tourné à son avantage, d'une façon plus inattendue pour les promoteurs du système que pour ceux qui allaient en ressentir les effets.

En fait, il a été annoncé à nos cultivateurs de la canne, à nos fabricants de sucre, que l'on avait la ferme intention de tout remettre en question, et d'abolir la prime, deux ans à peine après son établissement, alors qu'elle fonctionnait à la satisfaction de tout le monde, et avec cette circonstance aggravante, que l'on ne sait pas si l'ancien tarif sera rétabli, en compensation de cette brusque et intempestive abolition.

De là, les cruelles incertitudes que l'on remarque dans nos campagnes. On s'y demande, avec angoisse, quel sera le futur régime, quand on le votera et quand il sera mis à exécution.

L'industrie sucrière a fait de merveilleux progrès depuis quelques années; elle s'apprête à en faire de plus étonnants encore. Il y a certainement, sur le tapis, en ce moment, de grands projets d'améliorations dans les sucreries et d'accroissement dans la culture de la canne tropicale. Il y a des cinquantaines, des soixantaines, des centaines de millions qui ne demandent qu'à sortir de leurs coffres, pour aider l'industrie à prendre un essor nouveau. Une seule chose arrête les spéculateurs et les empêche de s'engager, hardiment, dans leurs entreprises: c'est l'ignorance où ils sont, des intentions du législateur, qui ne sait peut être pas lui-même, bien nettement, ce qu'il veut. Le mal que cause cette incertitude, rien qu'à l'industrie des machines, et les pertes qui en résultent pour le pays sont incalculables.

Or, il paraît que la question financière, surtout celle de l'argent—a pris le pas, dans les préoccupations, sur celle de la prime. Il est question d'abolir la loi Sherman et d'arrêter, une bonne fois, les énormes achats d'argent qui s'opèrent à des taux ruineux, dégarnissent le trésor, et menacent de mener l'Union à la banqueroute.

Nous n'y trouvons nullement à redire. Il est temps que l'on mette un terme à ces scandaleux et désastreux abus, mais il ne faut pas que l'industrie sucrière en souffre. Sept ou huit Etats y ont de gros intérêts directs, et, une dizaine d'autres, des intérêts indirects très considérables. On ne pense pas que la loi Sherman doive occuper longtemps les délibérations du Congrès, puisque tout le monde semble y être à peu près d'accord sur la nécessité de son rappel.

Que nos planteurs sucriers, que nos fabricants, que les comités de statistiques de nos campagnes, que nos représentants et nos délégués à la prochaine Convention de Chicago et au Congrès, que tous ceux qui ont des intérêts graves engagés redoublent d'efforts pour obtenir une solution prompte et décisive de la question. Il est nécessaire d'exercer une pression à peu près irrésistible sur nos législateurs, afin d'en finir au plus vite. Il y va de notre avenir, à tous, en ville aussi bien que dans nos paroisses, dans l'Ouest aussi bien que dans l'extrême Sud. N'oublions jamais que c'est par la production seule que prospère un pays et n'épargnons rien pour favoriser parmi nous, en Louisiane, comme au Texas, en Floride, et dans tous les Etats où l'on se livre à la culture de la betterave, le développement d'une des industries les plus lucratives qui soient au monde. Nous avons laissé détrôner le coton; ne permettons pas qu'on nous enlève cet autre fleuron, bien autrement brillant, de notre couronne: l'industrie sucrière.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal* de Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 1er juillet:

Encore une semaine on ne peut plus favorable à la pousse de nos produits de la terre: pluies suffisantes et non excessives, température chaude; nous avons eu tout ce qu'il fallait pour activer la végétation. Tout monte à vue d'œil. On pourrait distinguer les progrès jour par jour.

Jamais la canne, plant et souche, n'a eu une plus belle et plus solide tige, bien que sous le rapport de la hauteur, elle laisse un peu à désirer. Quant au rendement, il sera extrêmement abondant; cela est certain aujourd'hui; il faudrait un accident bien grave pour l'empêcher.

Le riz est, aussi, très beau et très abondant. Les pluies en ont activé la pousse. Mais on en a réduit considérablement la culture en Louisiane, à cause de la baisse des prix sur le marché.

Le maïs, lui aussi, est magnifique. D'après les rapports que nous recevons de tous les côtés, la récolte de cette céréale sera la plus abondante qu'on ait jamais faite.

Le coton seul n'a pas réussi, il est en retard et malingre.

Quant aux jardiniers, ils sont dans la jubilation, quoique les prix soient bien bas.

—Voici quelques notes sur les récoltes du centre de la paroisse Iberville:

L'habitation St-Louis, ancienne propriété de feu l'hon. Ed. J. Gay, appartient maintenant à la E. J. Gay Planters and Manufactory Co. Il y a, faisant face au fleuve, 1200 acres de plant; 1200 de souches de 1ère année et 130 de maïs.

La partie intérieure de l'habitation a 400 acres de plant et 140 de maïs et de pois.

—Hope, à la même Compagnie, a 100 acres de souches, 90 de maïs et de pois. En outre, 7 tenanciers cultivent une partie des cannes et du maïs.

Les récoltes de St-Louis et de Hope sont les plus belles que l'on puisse voir.

Tennessee, à M. Ch. D. Craighead, a 150 acres de plant, 100 de souches de 1re année, 150 de maïs et 200 de riz.

Evergreen, à Mme L. Baker, a 230 acres de plant, 280 de souches de 1re année, 140 de maïs. Récolte superbe.

Rebecca, à MM. A. Adler et Cie., a 230 acres de plant, 114 de souches de 1re année, 45 de 2me année, 135 de maïs et pois. On y élève un double effet de 100,000 gallons et d'autres améliorations considérables.

Allemania, à la "John Reuss Planting and Manufacturing Co.," a 370 acres de plant, 197 de souches de première année, 700 de maïs et de pois. On y achètera les cannes de M. Mary, de MM. C. et J. Landry. Nouveau moulin supplémentaire.

Corsica, à MM. Mary, a une très belle récolte.

Autre très belle récolte, celle de M. Amédée Levert, sur Golden Ridge. Grandes améliorations sur cette habitation.

Dunboyne, à M. A. H. Gay, a 195 acres de plant, 225 de souches de première année, 75 de maïs et pois. Grandes améliorations.

Upper Eimer, à MM. Harrel et Bloch, a 130 acres de beau plant, 100 de souches, 70 de maïs et 265 de plant.

Lower Eimer, à M. S. Lotz; très belle récolte, se composant de 200 acres de souches de première année, 200 de maïs; a aussi de nombreuses améliorations.

On sait que MM. Barker et Lepine ont l'intention de relier par un chemin de fer l'usine centrale de Bush Grove et la sucrerie de Laurel Valley; ils ont rencontré des obstacles sur leur route. Certains planteurs leur ayant refusé le droit de passage, ils ont fait alors appel à la justice et demandé l'expropriation. L'affaire sera appelée le 7 juillet. Elle sera suivie avec intérêt par tous les planteurs, plus ou moins intéressés, dans la question.

—Sur la ferme de M. W. W. Duson, juste au sud de la localité de Crowley, paroisse Acadie, on peut voir l'influence qu'exerce sur la culture du riz l'application habile d'un bon engrais. Une partie du champ a été bien fumée: l'autre ne l'avait pas été, du tout. Il y a une différence de six pouces de hauteur dans les tiges, des deux côtés. L'engraissement prend, désormais, une importance exceptionnelle. Le coût des engrais est de $1 50. Il est couvert, plusieurs fois, par le produit des ventes.

L'ARMÉE FRANÇAISE
jugée par un officier allemand.

On lit, dans le *Petit Parisien* du 19 juin:

La prochaine livraison de la *Zukunst* (l'*Avenir*), une revue antigouvernementale dirigée par M. Maximilien Harden, l'auteur de *Paroles couronnées*, qui valut à son auteur d'être traduit en correctionnelle pour lèse majesté, contient une étude sensationnelle du major C. Tottleben sur l'armée française.

Le major Tottleben, qui réside actuellement à Hanovre, est bien connu dans le monde militaire français par ses ouvrages sur la stratégie moderne. C'est un écrivain militaire des plus réputés en Allemagne, et à ce titre nous ne pouvons passer sous silence l'article sensationnel qu'il intitule: "Quantité ou qualité de l'armée?"

Voici, brièvement résumée, l'appréciation de l'officier allemand, qui débute ainsi:

Il y a un quart de siècle, le colonel français baron de Stoffel, dans les nombreux rapports secrets qu'il adressait alors à son gouvernement, et dont ce dernier ne daigna jamais prendre connaissance, comparait la France à un magnifique édifice bâti avec toutes les règles de l'art et du luxe, la Prusse, au contraire, à une maison disgracieuse, mais pratique et reposant sur des assises solides.

En bon patriote, il s'acharnait à s'appesantir sur la différence d'organisation entre les deux armées, et mettait sa patrie en garde contre une fausse appréciation des forces respectives des deux pays.

C'était jouer le rôle ingrat de Cassandre. Quelques années plus tard la France gisait sanglante, écrasée......

LE PATRIOTISME FRANÇAIS.

Mais honneur à la nation française! Pas un honnête homme ne lui ménagera son éloge ni son admiration pour le dévouement et l'énergie dont elle a fait preuve en reconstituant l'édifice. Sans fausse honte, les Français n'ont pas hésité à étudier l'organisation du vainqueur, à l'imiter, à la compléter. Ils ont humilié leur amour-propre, leur orgueil national pour arriver à des amitiés, des rapprochements utiles à la défense nationale; les querelles, les intérêts des partis se sont tus comme par enchantement, pour faire place à une entente enthousiaste aussitôt qu'il s'est agi du salut et de la dignité de la patrie vis-à-vis de l'étranger.

Les dangers réels ou factices du soi-disant militarisme n'ont même pas été soulevés, et l'armée, loin d'inspirer la jalousie, l'envie ou la haine à un quelconque des partis, devint l'enfant gâté de tous.

Suit l'éloge de l'armée française, arrivée aujourd'hui, prétend l'auteur, à l'apogée de sa force, et n'ayant plus à redouter de comparaison avec l'armée allemande. M. Tottleben dit plus loin que si la France continue à armer c'est dans le dessein de faire payer au vainqueur capital et intérêts. L'Allemagne, donc, doit marquer le pas à la France.

Après de longues délibérations du Reichstag, "qui a donné le spectacle attristant pour tout Allemand d'un marchandage entre juifs polonais," il a été prouvé que le patriotisme allemand semble pouvoir faire encore l'abandon de cinquante millions de marks.

L'auteur se demande quel usage on doit faire de ces richesses. Le gouvernement l'a indiqué dans son projet; le peuple cependant n'y comprend rien.

Ce projet de loi—ajoute le major hanovrien—n'a pas rencontré plus d'opposition au sein du Reichstag qu'auprès d'un très grand nombre d'officiers supérieurs qui se montrent justement inquiets en songeant aux conséquences qu'entraînera la réduction à deux ans du service militaire.

L'auteur estime que les avantages—si avantages il y a—de la nouvelle loi ne compensent pas la perte nécessaire des qualités guerrières du soldat.

Le major C. Tottleben soutient qu'entre la quantité et la qualité de l'armée il ne convient pas d'hésiter; tous les hommes du métier optent pour la qualité.

DANS VINGT ANS

Et plus loin, parlant de la loi militaire:

Le projet ne pourra recevoir son plein effet que dans une vingtaine d'années. La France pourra-t-elle, voudra-t-elle continuer si longtemps des armements écrasants?

L'Allemagne, en admettant qu'il en soit ainsi, aura à cette époque quelques centaines de mille hommes en uniforme (*uniformierte menschen*) de plus que la France, mais la France lui sera autrement supérieure sous le rapport de l'entraînement des troupes.

Le major Tottleben insiste sur la réserve empreinte de dignité de la France, au moment même de la discussion de la loi militaire et de la campagne électorale.

C'est là, dit-il le plus grand sacrifice que le patriotisme ait imposé à la France depuis vingt ans.

Nous passons maintenant à l'énumération par l'écrivain militaire des forces respectives des deux pays au moment où la nouvelle loi militaire allemande aura produit tout son effet, c'est-à-dire dans vingt ans:

La France, avec son service de trois ans, pourra mettre en ligne 95 pour cent de soldats ayant fait trois ans de service actif, 5 pour cent n'ayant accompli qu'un an.

L'Allemagne, au contraire, qui ne dispose actuellement que de 30 pour cent de soldats ayant fait trois ans, n'aura à cette époque que 90 pour cent d'hommes n'ayant passé que deux ans sous les drapeaux et de 10 pour cent de volontaires d'un an.

Il raille "les stratégistes en chambre, ceux principalement qui n'ont jamais tenu un fusil," qui s'imaginent que pendant deux ans, on peut former un bon soldat, tandis que tous les hommes du métier continuent à prôner le service de trois ans et n'admettent qu'à leur corps défendant la libération, au bout de deux ans, des "bons sujets," telle qu'elle se pratique en Allemagne.

LES FORCES DE LA FRANCE.

M. Tottleben termine son argumentation en livrant à la publicité les réflexions suivantes:

La France, grâce à sa loi de recrutement de 1889, grâce, surtout, à sa loi sur les cadres, est merveilleusement préparée en vue des formations nouvelles pouvant immédiatement entrer en ligne.

Elle dispose:

1° De 1,038 voitures de munitions toutes attelées (l'Allemagne n'en a que 91);

2° Des éléments en vue de la formation de 140 quatrièmes bataillons avec 1 commandant, 4 capitaines, 4 lieutenants et 72 sous-officiers (l'Allemagne ne demande dans sa nouvelle loi que les éléments nécessaires à former 173 demi-bataillons);

3° D'un plus grand nombre d'officiers d'état-major de toute arme que l'Allemagne; ainsi 2 capitaines par chaque escadron ou batterie; 46 capitaines par chaque régiment d'infanterie de 12 compagnies, et d'après la nouvelle loi des cadres de 2 capitaines par compagnie (l'Allemagne a pour chaque compagnie, escadron ou batterie, un seul capitaine).

Pour conclure, le major Tottleben soutient que si la loi militaire est adoptée par le nouveau Reichstag, la France n'en sera pas moins supérieure à l'Allemagne au point de vue de l'entraînement et des aptitudes guerrières des troupes.

Venant pendant les élections, cet hommage trop dithyrambique d'un officier sérieux ne doit pas nous empêcher de travailler pour l'amélioration continuelle de notre chère armée.

CŒURS TRISTES.

I

Une souvenance attristante d'automne était, vers la gare de Courcelles, dans la grisaille brumeuse des dimanches soirs, la venue lente d'une jeune femme en noir et d'un petit collégien. Elle, d'un blond pâle sous son crêpe de veuve, les épaules trop grêles pour son châle lourd et long, gardait sur ses joues molles la cire blême et glaciale des veilles souffertes près d'un agonisant. Son sourire découragé, ses gestes furtifs, l'abandon lâche et dolent de sa taille, le balayage sur le trottoir de ses jupes traînées en une morne indifférence, tout, jusqu'à l'infinie et mauve tristesse de ses regards, nous poignait chaque fois le cœur d'une amertume de vivre. Le collégien marchait près d'elle, plus blond qu'elle, moins pâle qu'elle, mais timide comme elle. C'était pitié de voir ses yeux—ses yeux trop bleus de caresses et de larmes—sous l'immense casquette qui pliait ses oreilles, les écartait, donnait à sa mine de petite fille un lamentable effarement. Large sa veste à boutons d'or flottait, dansait sur son buste maigre; par contre, un pantalon, misérablement court, découvrait les classiques chaussettes bleues, les napolitains ferrés, à gros lacets de cuir, qui meurtrissaient ses pieds d'enfant. Tous deux ne disaient rien, blottis l'un contre l'autre, dans une attente angoissée de l'heure.

Et durant les dernières minutes, avant de pénétrer dans la foule bruyante, derrière un kiosque de journaux, ou une colonne d'affiches théâtrales, la veuve attirait le petit, lui bourrait ses poches de gâteaux; puis, tous deux, tressaillant au moindre bruit de pas, s'enlaçaient d'une étreinte passionnée: sur la pointe des pieds, désespérément pendu au cou frêle de sa mère, le petit la mangeait de baisers goulus où crevaient des sanglots.

Penchée, vibrante de caresses, elle le serrait gracile contre elle, l'enveloppait ardemment de ses yeux approfondis de pleurs.

—Tu seras sage, bien sage.... tu promets, n'est-ce pas?

Elle disait cela pour dire quelque chose, pour lui donner le change, car elle le savait très doux et résigné, si petit, si délicat d'ailleurs que son plus grand coup de poing n'aurait pas tué une mouche.

Il sanglotait toujours, la casquette perdue sous le châle, sa tête blonde enfouie dans les crêpes et, tout le corps secoué d'un affolement de douleur, trop faible pour l'étreindre comme il aurait voulu, il se cramponnait nerveusement à sa robe.

Mais du côté de Neuilly, aigrement, le train proche sifflait. Alors, le plus doucement possible, la jeune femme détachait l'enfant d'elle, lui remettait sa casquette, faisait bouffer le nœud de sa cravate. Et plus près encore, distinctement, ronflante en la tranchée, la machine haletait en jets de vapeur blanche. La mère, prestement, essuyait les yeux gonflés du petit; puis, peureux déjà, ils se hâtaient vers la gare où attendait celui dont ils s'étaient cachés.

II

C'était un petit vieux, tors et grincheux, à l'habit luisant et râpé, à la barbe poivre et sel, roidie et broussailleuse. Cousin de la jeune veuve, maître de pension à Grenelle, il avait bien voulu—"par charité"—se charger de l'éducation de l'enfant; donnant une répétition le dimanche soir dans le quartier, il attendait le petit et le remmenait à la pension plus tôt que les autres élèves, mais ça dispensait la mère des six sous d'omnibus pour le reconduire.

Elle avait accepté, mais le cœur déchiré, ce secours du seul parent qui lui restait. Son fils apprendrait, il deviendrait savant, il resterait bourgeois et ne dérogerait pas, en dépit de la misère. Elle n'avait osé résister, entraver l'avenir de son fils par une tendresse mal entendue. D'ailleurs, son mari mort, elle était sans ressources et, du fond de l'atelier de modistes où, les doigts roidis de crampes, de l'aube à la nuit noire, elle disposait des fleurs sur des chapeaux, aurait-elle eu le temps—galérienne qu'elle était!—de s'occuper de l'orphelin? N'était-ce pas une aubaine inespérée que l'offre du vieux cousin, si renfrogné et hargneux qu'il fût?

Mais combien il le rendit dur, son bienfait, le rapace et maigre "marchand de soupe!"

Combien dure, surtout cette séparation hâtive et bousculée dans l'encombrement de la gare!

Dès qu'apparaissaient la veuve et le petit, le cousin était pris d'un ricanement méchant:

—Vous n'arrivez jamais qu'à la dernière minute!....

La jeune femme s'excusait d'une voix humble et basse, craignant pour le petit la rancune du vieux. Mais à la casquette de travers du gamin, le parent flairait l'affolement des dernières embrassades. Son regard perçant et gouailleur allait des paupières rouges de l'un aux cils humides de l'autre et, de ses ongles en deuil, trop longs, qui répugnaient à la chair rose du petit, il lui pinçait l'oreille:

—Encore des singeries, n'est-ce pas, grand dadais!.... Je te ferai pleurnicher, moi demain, tu verras!

Ces paroles de menaces bouleversaient la mère; la voix entrecoupée, oppressée par la crainte et par la hâte du vieux qui dégringolait l'escalier en bourrant le petit devant lui, elle expliquait que ce n'était pas de sa faute, qu'il avait été sage, obéissant, raisonnable et si doux......

—Ah! si doux, cousin, si doux, je vous promets!

Et dans la joie mauvaise de la voir jeune et jolie encore, suppliante, troublée et dominée par lui, à sa voix grave de prières, à l'angoisse qui lui joignait inconsciemment les mains, il répondait d'un geste et d'un ton secs:

—Laissez donc, laissez donc! si l'on vous écoutait, on en ferait des femmelettes et des poules mouillées! Je connais cette graine là. Des grimaces et des simagrées, tout cela!

Alors, sortant du tunnel, comme une sorte de cauchemar, ébranlant toute la gare d'un ronflement de monstre, le train rasait le quai et grinçant, s'arrêtait. Puis, c'était la bousculade effrénée où, des bras, des lèvres et des yeux, la mère cherchait encore le petit. Mais le cousin les séparait d'une poussée brutale et, crispé par ces tendresses ignorées, incompréhensibles d'une âme fermée, solitaire et farouche, il traînait son élève vers un wagon de secondes. Sur la pointe des pieds, la mère tentait encore de découvrir son fils tout au fond du wagon où l'acculait le cousin; mais lui, le gâté d'un seul jour, ratatiné en la grelottante détresse de son petit corps fragile, n'osait lever les yeux vers ce regard qui l'appelait.

Et le train n'était pas en branle, que les gifles pleuvaient. Ah! les gifles rancunières, les gifles envieuses des pauvres baisers furtifs, jalouses des caresses hâtives et cachées! Ah! les gifles lâches qui cinglaient de rougeurs de honte les joues frémissantes du bambin!

—Je t'apprendrai à pleurnicher, à te plaindre, cafard! Tu ne fais plus le fier ni le câlin, maintenant; tu sais bien qu'avec moi tout ça ne prendrait pas! Il faut être bête comme l'est ta mère pour s'y laisser pincer. Tu lui as raconté des menteries encore, qu'on ne te nourrissait pas.... qu'on te maltraitait.... n'est-ce pas, hypocrite!.... Mais c'est fini, ces histoires-là; je te ferai marcher droit, ou tu diras pourquoi!

Puis, ses yeux s'arrêtaient sur les poches gonflées du petit et, rageur, il se ruait, fouillait, écrasait tout sous ses doigts, jetait, en miettes, par la fenêtre, les maigres friandises et les gâteaux rassis dont la veuve se privait toute la semaine pour le petit.

—Là, qu'est-ce que je te disais? Dirait-on pas qu'il meurt de faim? Où as-tu mendié ça? Où l'as-tu volé?.... oui, volé, garnement!

Dans une désolation qui ne protestait plus, l'enfant ouvrait des yeux agrandis d'épouvante.

Et rien n'arrêtait les injures et les claques, rien, pas même un regard navré, inoubliable de petit garçon trop doux, ce regard d'indéfinissable surprise qui s'angoissait de ne jamais rien comprendre à l'acharnement féroce du vieux.

III

Mais plus poignant que ce regard était le dolent retour de la mère. Le crêpe que perçait sa pâleur, le châle plus lourd pour ses épaules plus lasses, sa jupe traînant dans les ruisseaux sans qu'elle en eût souci, ses mains vaguement ballantes, les pleurs que ne buvaient plus ses cils raréfiés, tout clamait l'insondable désespérance où sombrait sa pensée. Et dans la désolation des avenues de platanes, au-dessus des mourantes rumeurs, dans l'air, un bruit de gifles la faisait tressaillir. A la lueur falote des maigres reverbères, elle croyait voir la face pâle et bouleversée du petit, son indéfinissable regard de surprise et d'effroi, et elle marchait dans ce cauchemar: son fils! son fils pincé, giflé, frappé, humilié, avili!.... Ah! si ce "marchand de soupe" allait rendre son fils lâche.... oui, lâche, son fils!.... Il lui avait, tout à l'heure, saisi si brutalement l'oreille!......

A ce souvenir poignant, elle s'arrêtait, sans souffle, et, dans son cœur, profondément, cruellement, elle sentait s'enfoncer les ongles du vieux pion,—ces vilains ongles en deuil, et si durs, et si longs!

Ah! comment pouvait-elle voir cette torture de sang froid? Comment, sachant cela, redonnait-elle encore l'enfant à ce bourreau? Non! non! c'était fini. Elle irait le chercher, le lendemain, oui, le lendemain......

Et, dans l'évocation de ce lendemain, lui revenaient les bruits, l'étouffement, les choses de l'atelier. Elle s'affalait sur le premier banc venu, reprise, par souvenir, dans l'engrenage terrible du travail quotidien, dans la rude tâche qui lui sciait la nuque et lui cassait les reins, la jetait chaque soir sur sa paillasse en une léthargie de plomb. En ses fatigues subitement ravivées, elle sentait s'engourdir ses rages, mourir ses décisions, s'infiltrer en elle toute la lourde impuissance de vouloir......

Ah! les soirs tristes où, éplorée sous ses crêpes, nous voyions vaguer la pâle veuve, dans la brume de la nuit, et si seule dans les solitaires avenues!

CHARLES FOLEY.

For Malaria, Liver Trouble, or Indigestion, use BROWN'S IRON BITTERS

La Salsepareille d'Ayer, agissant par le sang guérit radicalement toute infection, toute souillure scrofuleuse.

GONZALES & LAUDUMIEY.
Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.
170 CHEMIN DU BAYOU, 170
Près Remparts.
VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.
Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.
TÉLÉPHONE NO 479.
21 fév 93—1 an

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pelican.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1893.

Les officiers et membres sont requis de se réunir, VENDREDI, 7 juillet 1893, à 4 heures P. M., à la salle, No 51 rue Bienville, pour assister aux funérailles de leur frère DENIS GARIN, âgé de 53 ans, natif d'Irlande.

Par ordre de A. L. TISSOT, Président.
ELIE LAMBERT, Secrétaire aux finances.
7 juil—1f

DUDOUSSAT-HARTMANN.—Marié jeudi, 6 juillet 1893, à la résidence du père de la demoiselle, NUMA PAUL DUDOUSSAT à Mlle LOUISE MATHILDE HARTMANN, tous deux de cette ville.
Pas de cartes. 7juil—1f

PROVIDENT Savings, Trust and Safe Deposit BANK.
—A PARTIR DE—
LUNDI, 10 JUILLET,
CETTE BANQUE OCCUPERA SA
Bâtisse No 37 rue Camp.
7juil—2sem GEO. W. YOUNG, Caissier.

Société Française du 14 Juillet.

Le 14 juillet prochain, à 9 1/2 heures du matin, à l'occasion de la Fête nationale de la France, la Société Française du 14 Juillet distribuera la somme de cent dollars aux indigents français par les soins de l'Union Française avec l'assistance d'une délégation de trois membres de la Société Française du 14 juillet.

Se faire inscrire de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, jusqu'au 10 juillet inclusivement, rue des Remparts entre Dumaine et St Philippe, au bureau de l'Union Française.
7 juil—

Société Française du 14 Juillet.

A l'occasion de la Fête Nationale de la France, la Société Française du 14 Juillet et l'Union Française, agissant conjointement, distribueront des secours aux indigents français, le vendredi, 14 juillet, 9 1/2 heures du matin.

Se faire inscrire de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, jusqu'au 10 juillet inclusivement, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe, au bureau de l'Union Française, où la distribution aura lieu. 5 juil—4f

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

JUILLET 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Andrieux Jean et Alfred	Kieffer, Nicolas
Boville, Clavery	Lemohot, Alexis
Charton, Pierre, Marie	Mainguy, Arthur
Copponex, Louis	Rangeard, Pierre Avenant
David, Félix	
Faraldo, Hippolyte	Serpentini, Jules François
Gautier, Léon	
Gole, Joseph	Tilley, Paul
Guérault, Pierre	

LETTRES.

Mme Chamel, Léonie — Lombard Alphonse — Parizot, Charles (2)

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Gérant du Consulat de France,
Signé: G. MEYRIER.

Bureau du New Orleans Water Works Co., 49 et 51 rue Baronne.—Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1893.—A une élection qui a eu lieu lundi, 3 courant, MM. R. E. Craig, A. Baldwin, C. H. Heck et G. W. Nott ont été élus Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante.

A une assemblée des Directeurs tenue à cette date, M. R. E. Craig a été réélu président, M. A. Baldwin vice-président et chairman du Comité de Finance, M. L. H. Gardner surintendant et M. R. L. Macmurdo secrétaire et trésorier.

R. L. MACMURDO, Secrétaire.
6juil—3f

LIQUIDATION.

M. A. CASTEL, coin des rues Royale et St-Pierre, a l'honneur de faire savoir à sa clientèle et au public en général, qu'il liquide ses affaires, et vendra à des prix d'une modicité infime, tout son fonds de marchandises. L'occasion est exceptionnelle pour les familles, les personnes qui tiennent hôtels, pensions, etc. 4 juin—

Bureau de la Compagnie "Importers' Bonded Warehouse", coin des rues Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, 23 juin 1893.—L'élection annuelle de cinq directeurs de cette Compagnie aura lieu à ce bureau le LUNDI, 3 juillet 1893, de midi à 1 heure P. M.

E. A. JOURDAN, Secrétaire.
24 juin—

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district
1ernov 92—1 an—mer.jeu.dim

FRANTZ & OPITZ,
Horlogers et Joailliers
No 17 RUE BOURBON,
Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.
1er sept

Compagnie d'assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Succursale No 68 rue Royale.
Capital payé $500,000 00
Actif, 1er janvier 1893 ..... 1,019,608 33
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.
18 juin93—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle $5,820,322
Pertes réglées à la Nouvelle Orléans ainsi que le font les Compagnies locales
JULES TUYES, Agent-Résident
29mai—1an

THE Photo Co.
P. E. CARRIERE,
ADMINISTRATEUR,
Coin des rues Canal et Bourbon,
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions
Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.
1er mars—2f p s—dim mer

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS
Gustaf R. Westfeldt. L. C. Fallon. Lucas E. Moore. C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER Député Sous-Secrétaire

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
TEUTONIA SAVINGS BANK,
(BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA.)
127......RUE DE LA COMMUNE......127
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
16 juin—1m

Montres Américaines Waltham,
—FAITES SPÉCIALEMENT POUR—
A. M. Hill
—BIJOUTIER—
113 et 115 RUE DU CANAL, Nlle-Orléans.
Envoyées par express avec pleine garantie sur reçu du prix et C.O.D.

Montres pour Dames, grandeurs exactes, unies ou ciselées.

Diamant au cadran, or massif	35 00	Montre plaquée or	15 00
Montre en or massif, 14 Karat	25 00	Montre en argent, massif	10 00
Montre en or massif, 10 Karat	20 00	Montre Silverine	8 00

Montres en diamants incrustées, $50.00, $75.00, $100.00.

Prix des Montres pour Messieurs, grandeur moyenne:

Montre en or, massif, 14 Karat	40 00	Montre plaquée, 14 Karat	20 00
Montre en argent, massif	10 00	Montre plaquée, 10 Karat	16 50

Avec garantie pour qualité et le temps.
UN STOCK COMPLET DE MONTRES FINES DE HOWARD. DIAMANTS, BIJOUTERIE ET ARGENT MASSIF.
A. M. HILL,
113 et 115 rue du Canal et 78 rue St-Charles, Nlle-Orléans.
30avril—4m

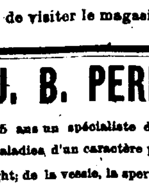

LA MAISON DE MUSIQUE
La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit
PHILIP WERLEIN,
135 - - RUE DU CANAL, - - 135
Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.
Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs 2 avr—1 an.dim.mar.ven

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright; de la vessie, la spermatorrhœ, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix: $1 par bouteille.
DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal près le Dépôt du Fort Espagnol
18 déc 92—1 an

BUVEZ!!!
L'eau minérale effervescente de la source d'Abita.
Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.
20 sept—1 an sam dim

DENTISTES.
Dr CHARLES LANAUX,
DENTISTE,
No 196 rue Canal, près Remparts.
Etant de retour dans cette ville, offre à sa clientèle et au public en général ses services professionnels. Le tarif qui suit convaincra chacun de la grande réduction dans ses prix, sans compétition, ce qui met son travail à la portée de tous:
Aurification à $2 00; amalgame $1 00; ciment 50c.; jeu de dents complet (en dentier) $10 00; une dent ou plus sur plaque, de $4 00 à $8 00; couronne en or massif à $10 00; extraction de dents avec l'usage de la cocaïne, 50c.
N'employant pas d'assistant, le Dr Lanaux offre une garantie de 4 ans pour tout ouvrage exécuté par lui.
18 mai—1 an—DMaJ

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de chirurgie dentaire, le ressort de leur art, ainsi que les dents artificielles.

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
1er jan—Dim Mar Ven

L. Grunewald Co.
Limited.

127 RUE CANAL.
PIANOS NEUFS, $250 et au-dessus.
PIANOS AYANT PEU SERVI, $150 et au-dessus.
PIANOS DE SECONDE MAIN, $25 et au-dessus.
24janv—1an

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. ADRIEN BRUNET
Joaillier, Bijoutier, Horloger,
MARCHAND DE
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.
Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.
14 déc 92—1a

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. — J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers.
25 oct—sam et dim

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Hôtel de Ville 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et fidèle, l'officier Torregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.
11 fév

SOARDS'
1893—NEW ORLEANS—1893
City Directory
Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.
City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix $1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs) 50
Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.
N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.
L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.
17 fév—

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands,

No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant, couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FÉVRIER 1893:

Primes reçues pendant les dits neuf mois:			
Sur risques d'incendie	$114,646 87		
Sur risques maritimes	2,622 08		
Sur risques de rivières	4,001 20		
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,885 00		
Total		$158,155 15	
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892		38,220 00	
		$119 935 15	
Pertes payées:			
Sur risques de feu	$48,293 63		
Sur risques maritimes	381 62		
Sur risques de rivières	2 80		
		$48,680 05	
Primes rendues	$13,842 75		
Réassurances	3,358 86		
Dépenses totales	12,553 29		
Taxes	8,827 89		
Frais d'avocat et de cour	431 40		
Compte de courtage	5,266 13		
		$44,295 32	
			$92 975 37
			$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non ajustées			$10,337 00
			$16,622 78
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer			$15,360 14
Bénéfice			$31,982 92
La Compagnie possède l'actif suivant:			
Billets recevables			3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux			26,605 88
Primes en cours de collection			20,968 85
Propriétés foncières			163,660 55
Argent comptant			18,952 64
Actions de banques (valeur du marché)			6,930 00
Actions d'assurances (valeur du marché)			10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)			10,883 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français L'ted (valeur du marché)			1,200 00
Bons à primes (valeur du marché)			28,692 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)			6,225 00
Louisiana new consols (valeur du marché)			18,900 00
Avance sur l'habitation Olivier			6,392 52
Meubles de Bureau, etc.			2,400 00
Jugements			600 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis			7,699 44
Total			$334,077 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.

JAS. FAHEY, Notaire
[illegible]

AMUSEMENTS.

WEST END.
Engagement pour une semaine seulement, commençant le 6 juillet.
EARL SISTERS.
Les plus célèbres acrobates sur le trapèze aussi contortionistes et danseuses (skirt dancers) de leur profession. La musique du West End continuera à donner les concerts accoutumés tous les soirs. 5 juil—1m

Jardins Colombiens.
(COLUMBIA GARDENS.)
Trois Grands Steamers.
Belle of the Coast, Mabel Comeaux Et Stella Wilds.
Départs de la ville toutes les 40 minutes.
Concert tous les soirs par le corps de musiciens Continental.
Le plus joli jardin que puissent désirer les familles. Eclairage électrique, restaurant et buvettes sur les lieux.
Prix du trajet, aller et retour......25 cents.
9 juil—1 mois

BANQUES.

Banque Nationale Germania—Nlle-Orléans, 30 juin 1893.—A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende semestriel de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.

J. L. BERCIER, Caissier.
1er juil—7f

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36 595.—Julian Rivas et al vs le mineur Ramon Bartlett et als—Attendu que Mme Micaela Parega, veuve de Julian Rivas, un résident de la ville de la Havane, Ile de Cuba, dûment qualifiée tutrice des mineurs Caridad Rivas America Ampora Diaz et Ramon Bartlett, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par la présente donné à tous ceux cela concerne de faire valoir dans les trente jours qui suivront la première publication de cet Avis les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Nouvelle Orléans, 5 juillet 1893.

Par ordre de la Cour,

EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
6 juil—

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots doubleront de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Bandot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 311 1/2 Carondelet Nouvelle-Orléans 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus, nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.
28 oct—

E. BARBIER,
Successeur de S. Fournier,
Horloger et Bijoutier,
60 RUE ROYALE, 60
Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Réparations de tous objets concernant sa profession.
Garantie complète. Prix modérés.
Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!
1er déc—1an

Hôtel de l'Europe à Biloxi.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison. 28avril—3m

JOURNAUX FRANÇAIS.

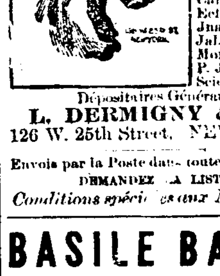

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs supplts, France Mode, Mode Nation., P. Echo d. Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. l'rée, etc.
Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK;
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 30mars—

CHARTE
—DE LA—
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY", son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company, dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender à son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, prêts maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs desdits commissaires, le ou les commissaires restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé): H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 485, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement ci-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau, à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.
15 janv—5 1 an 30